



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Réunion du : 05 décembre 2017

Présidence : M. Alain LECUYER

Présents : MM. Michaël AVRILLON – Bernard GARINET – Bertrand GAUDRILLER – Michaël SAMUEL

Excusés : M. Steven CAJET

Invité : M. Florian PRAME (Directeur administratif)

La séance est ouverte à 18h.

Le président Alain LECUYER ouvre la séance en remerciant les membres de la commission de leur disponibilité au quotidien et pour s'être déplacés au-devant des clubs comme la tradition le veut en début de saison afin de guider les nouveaux clubs et recueillir les souhaits des équipes.

Le président et la commission souhaite un prompt rétablissement au joueur de jeunesse Courtisols, Axell LECLAIRE, qui s'est gravement blessé lors d'une rencontre.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Adopté à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES RENCONTRES OBSERVEES

Retour des observations faites par les membres de la Commission.

Dans l'ensemble, les rencontres se sont bien déroulées et les équipes commencent à bien assimiler les lois du jeu.

Lecture est faite d'un courrier d'un club concernant un arbitre. La Commission a pris note et va mettre tout en œuvre pour résoudre le problème avec le désigneur et demande au représentant des arbitres de porter à la connaissance de la CDA ce courrier.

Le président et le directeur ont reçu des observations négatives vis-à-vis de supporters d'un club, contact a été pris avec ce club pour qu'il remédie à ces mauvais comportements, lui rappelant qu'il est responsable de la sécurité de tous lors des rencontres. En cas de récidive, une convocation du président sera faite au sein des commissions adéquates.

2. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2017 AVEC LES CLUBS

Un grand nombre de clubs ont répondu présent à l'invitation. La Commission remercie les Présidents de clubs présents mais souhaiterait que les Responsables d'équipes soient également présents lors des futures réunions, car c'est principalement pour eux que nous l'avons mise en place ; car ce sont eux qui mettent en pratique ce qui est évoqué dans celles-ci. Nous remercions la présence des clubs à cette réunion de rentrée 2017 2018.

Les arbitres FUTSAL seront invités la saison prochaine lors de la réunion de rentrée ou toutes autres réunions permettent d'échanger entre la commission, les clubs et les arbitres afin que tous aient les consignes.

A cette réunion, les clubs ont choisi la formule de la Coupe Départementale durant cette réunion.

Les clubs ont demandé si on pouvait les fournir en chasubles. La Commission décide d'en donner la saison prochaine aux clubs fidèles qui se réinscriront.

La Commission a informé les clubs qu'un Tournoi Futsal aurait lieu le samedi 16 décembre et que les inscriptions étaient ouvertes.

3. POINT SUR LE CHAMPIONNAT

• Matches remis

- Reims Galaxy – ASPTT Châlons du 2 novembre reporté au 11 janvier 2018
- Saint Martin sur le Pré – Côtes des Blancs du 2 novembre reporté au 8 mars 2018

• Forfaits

- NEC – AS Mourmelon Livry du 31 octobre (1^{er} Forfait de l'AS Mourmelon Livry – droits administratifs de 30 € au débit du compte de Mourmelon Livry)
- AS Mourmelon Livry – Jeunesse Courtisols du 9 novembre (2nd Forfait de l'AS Mourmelon Livry – droits administratifs de 50 € au débit du compte de Mourmelon Livry ; compte-tenu que le club n'a pas prévenu de son forfait, la Commission décide d'attribuer les frais d'arbitrage à sa charge).
- Reims ASWMB – Prunay FC du 13 novembre (1^{er} Forfait du Prunay FC – droits administratifs de 30 € au débit du compte de Prunay FC)
- Jeunesse Courtisols – Reims ASWMB du 16 novembre (1^{er} Forfait de Reims ASWMB – droits administratifs de 30 € au débit du compte de Reims ASWMB)
- 16 novembre : **Forfait général de l'AS Mourmelon Livry (droits administratifs de 70 €)**

- **Match arrêté sur blessure grave**

- Jeunesse Courtisols – Reims Melting Potes du 2 novembre. La Commission donne match à rejouer cette rencontre avec qualification des joueurs à la date initiale du match suivant l'article 120 des Règlements Généraux de la FFF. **Match à rejouer le 11 janvier 2018.**

Article 120 des Règlements Généraux de la FFF

- **Tout match à rejouer pour quelque cause que ce soit se joue avec qualification des joueurs à la date de la première rencontre.**
- **Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF.**

- **Match non joué**

- Reims Galaxy – Prunay FC du 9 novembre : Le club de Reims Galaxy prévient le District que le gymnase du CREPS est indisponible et que le match est reprogrammé le jeudi 9 novembre au Gymnase Léo Borgniet. Suite à cette information, le responsable des compétitions du District prévient les services de la Ville du déroulement de la rencontre qui lui répond que la rencontre ne peut avoir lieu car tous les documents nécessaires n'ont pas été fournis. Cette rencontre est donc donnée reportée. Entre temps, les documents arrivent à la Mairie et la rencontre est de nouveau reprogrammée le jour même à 17h.

Le soir, seuls l'équipe de Reims Galaxy et l'arbitre de la rencontre sont présents au Gymnase.

Devant le changement tardif concernant le déroulement de la rencontre, la Commission décide de faire jouer cette rencontre le 8 mars 2018.

Il est rappelé aux clubs que ceux-ci sont responsables de la réservation des installations et doivent s'assurer que celles-ci sont disponibles et accessibles pour les rencontres programmées.

- **Concernant les rencontres contre Saint Martin sur le Pré, il est rappelé que le club de Saint Martin doit se charger de ramener les étiquettes des rencontres à l'extérieur.**

4. POINT SUR LA COUPE DEPARTEMENTALE SERIMAJ

Le courrier de réservation du gymnase de TAISSY a été envoyé pour la finale du samedi 2 juin 2018.

11 clubs se sont inscrits. Un 12^{ème} club a été contacté et remplacera l'exempt en cas de réponse positive.

Michaël SAMUEL procède au tirage au sort :

POULE A	POULE B	POULE C
Jeunesse Courtisols	Exempt	Prunay FC
Espérance Rémoise 2	Côte des Blancs	Reims ASWMB
FC D-Bloc	Reims Galaxy	Saint Martin sur le Pré
ASPTT Châlons	Reims Melting Potes	NEC

Les 2 premiers de chaque poule + les 2 meilleurs 3^e sont qualifiés pour les ¼ de finale.

5 TOURNOI DU 16 DECEMBRE 2017

6 équipes sont actuellement inscrites. 2 réponses de clubs sont en attente.

Michaël SAMUEL procède au tirage au sort

POULE A	POULE B
Reims Sainte Anne	Exempt 1
Sept-Saulx	Nord Champagne
Espérance Rémoise	Reims Melting Potes
Exempt 2	Saint Martin sur le Pré

- En cas de retours positifs, les équipes remplaceront les exempts dans l'ordre d'arrivée.
- Les équipes ont reçu les modalités de cette manifestation.
- Les membres de la commission ont reçu leur mission.
- Mickaël SAMUEL est chargé de contacter des arbitres disponibles.

6. QUESTIONS DIVERSES

Remerciements au club de Reims Espérance pour le prêt de leurs installations et la mise à dispositions de joueurs pour la formation des arbitres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Le président souhaite une bonne saison à toutes et à tous puis de bonnes fêtes de fin d'année !

Le Président

Alain LECUYER

Le Secrétaire

Michaël AVRILLON

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel du District Marne de Football (article 190 des RG de la FFF) et ce, dans le délai de 7 jours à compter du jour de la publication du procès-verbal sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

Articles 182 et 188 des RG de la FFF – Questions relatives à l'application des lois du jeu, mutations, arbitres, règlements généraux et règlements particuliers